

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX JUILLET DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT
Le 10 JUILLET

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Elodie RELING, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 29
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 0
CONVOCATION EN DATE : 3 juillet 2020
DATE D’AFFICHAGE : 17 juillet 2020

**OBJET : Requalification des réseaux de collecte des eaux pluviales –
Demande de subventions**

-----n° 2020/057

Vu la délibération N° 2018-061 portant création d'une Autorisation de Programme Crédits de Paiement (APCP) n° 4 pour la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales

Vu la délibération n° 2019-024 attribuant l'accord à bon de commande de la mission de maîtrise d'œuvre relative à la requalification des réseaux de collecte des eaux pluviales

Considérant la révision du montant de l'opération proposé suite à la mission AVP à hauteur de 2 487 000 € TTC, soit 2 072 500 € HT et l'ajustement de l'APCP proposé en ce sens,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **APPROUVE** cette opération pour un montant total de 2 487 000 € TTC, soit 2 072 500 € HT
- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la DETR Auprès de l'Etat
- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre du DSIL auprès de l'Etat
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'agence de l'eau

- VALIDE le plan de financement suivant :

Organismes et origine	Subventions escomptées	Montants escomptés
Préfecture du Rhône / DETR	30% du montant plafonné à 475 000 €	142 500 €
Préfecture du Rhône /DSIL	20 % du montant plafonné à 1 500 000 €	300 000 €
Agence de L'eau	50 % du montant HT	1 036 250 €
AUTOFINANCEMENT commune Grézieu la Varenne		593 750 €

Bernard ROMIER
Maire de GREZIEU-LA-VARENNE

